



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du mardi 10 novembre 2009

Sont présents :

Michel Denoual, Christian Lemée, Yves Périon, Hubert Busson, Marie-Madeleine Le Thiec, Marie-Paule Burguin, Gilbert Duval, Maryline Jugault, Béatrice Malgogne, Patrice Périon, Jérôme Robin, Pascal Ravache, Philippe Saloux, Thierry Vaillant.

Pouvoirs :

Personne absente excusée :

Mikaël Gombaudo

Secrétaire de séance : Patrice Périon

Le Maire ouvre la séance à 20h00.

1- Rénovation et isolation de la salle des sports : approbation du projet

Le Maire présente au Conseil Municipal les plans des travaux de rénovation et d'isolation de la salle de sports ainsi que les estimatifs.

Il précise que les travaux ont été répartis en deux phases :

- **phase 1** : isolation thermique et acoustique de la salle, mise aux normes de l'installation électrique, réfection de l'éclairage, ventilation, création d'un local de rangement de matériel
- **phase 2** : réfection du sol de la salle, mise aux normes de l'accès handicapés, réfection de la toiture de l'ex foyer des jeunes et aménagement des abords.

Un calendrier est proposé pour 2010 :

- appel d'offres avant le 10 janvier
- choix des entreprises début mars
- travaux de la phase 1 entre le 15 avril et fin juillet 2010.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil de déposer des dossiers de demande de subvention. L'un auprès du Conseil Général au titre du Taux de Solidarité Départemental : 30%, l'autre auprès du Conseil Régional au titre de l'Eco Faur.

Le Conseil Municipal donne son autorisation au Maire de déposer les dossiers de subvention et de signer tous documents afférents à ces dossiers.

Il faut rappeler que la commune a reçu une subvention de la Communauté de Communes du Pays de Redon de 100 000 euros pour la cantine et la salle de sports.

Il est également rappelé qu'une réunion aura lieu le mardi 17 novembre 2009 à 20h avec tous les présidents d'associations afin d'organiser le planning d'occupation des salles pour les animations 2010. Le Conseil s'engage à rechercher des solutions pour parer à la non disponibilité de la salle pendant la période des travaux.

2- Convention ATESAT

Le Maire rappelle aux membres du Conseil que l'ATESAT est l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement de Territoire. Cette assistance se déroule dans le cadre d'une convention qui prend une nouvelle forme à partir du 1^{er} janvier 2010.

L'assistance technique intervient dans les domaines suivants :

- gestion de la voirie et de la circulation
- entretien et réparation de la voirie à la programmation des travaux à la conduite des études à la passation des marchés de travaux et à la direction des contrats de travaux
- conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation
- définition des compétences à transférer à un groupement de communes
- domaine de l'aménagement et de l'habitat
- établissement d'un diagnostic de sécurité routière (avis motivé)
- gestion du tableau de classement de la voirie
- élaboration de programme d'investissement de la voirie
- étude et direction des travaux de modernisation de la voirie (coût < 30 000€ HT et <90 000€ HT annuel).

Le montant forfaitaire annuel pour l'année 2010 est de 215,55€. Ce montant est réactualisé en fonction de l'index d'ingénierie et de la population DGF de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la convention ATESAT avec les missions d'assistance technique mentionnées ci-dessus.

3- Syndicat Mixte pour l'Aménagement du bassin versant de l'Isac : nouveaux statuts

Le Maire rappelle que ce Syndicat est créé pour engager une dynamique de projets concernant la gestion de l'eau. Il reprend les politiques du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire Bretagne et du SAGE Vilaine (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Il est composé des communes et établissement de coopération suivants : Blain, Bouvron, Fégréac, Guenrouët, Joué-sur-Erdre, La Chevallerais, La Grigonnais, Le Gâvre, Malville, Missillac, Puceul, Quilly, Saffré, Saint-Gildas-des-Bois, Savenay, Sévérac, Vay et la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres.

Le Maire précise que cette délibération annule et remplace les deux précédentes en raison du changement de périmètre du Syndicat.

Après un vote à main levée donnant les résultats suivants :

- 2 contre
- 1 abstention
- 11 pour

les statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin versant de l'Isac sont adoptés.

4- Prime de fin d'année pour le personnel communal

Le Maire rappelle que pour le personnel titulaire ou non titulaire de droit public une prime ou indemnité peut être donnée en complément de leurs salaires. Il propose d'aligner le montant de l'Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures sur la prime annuelle du SIVOM de La Roche-Bernard qui est de 980 euros pour un agent à temps plein.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser au personnel titulaire une indemnité sur la base de 980 euros pour un temps plein.

5- Accueil loisirs « Enfance-Jeunesse » : création d'une régie

Le Maire dresse rapidement un bilan de l'accueil loisirs des 3 à 16 ans sur la commune pendant les vacances de la Toussaint. Sur cette période 53 enfants ont participé aux activités réparties sur 5 jours et encadrées par Elodie Brohan, l'animatrice et des bénévoles.

Cet accueil engendrant des recettes, le Maire explique aux conseillers qu'il convient de créer une régie de recettes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités de l'accueil loisirs « Enfance-Jeunesse ». Cette régie sera basée à la Mairie, Tatiana Cabalion est nommée régisseur et Marie Chotard régisseur suppléant.

Pour l'année 2010, la commune recherche des animateurs BAFA ou des stagiaires BAFA pour encadrer les enfants lors des activités pendant les vacances scolaires.

6- Divers

6.1) Eclairage Public

Le Maire laisse la parole à Hubert Busson qui revient sur l'installation de l'horloge astronomique pour gérer l'éclairage public du centre afin de mieux gérer l'éclairage public.

Celui-ci explique au Conseil qu'il convient de fixer des heures pour l'extinction de l'éclairage selon la période : semaine, week-end, dimanche et jours fériés.

Après discussion, le Conseil Municipal arrête les heures suivantes :

- **semaine** : éclairage jusqu'à 23h00,
- **vendredi et samedi** : éclairage jusqu'à 1h00 du matin,
- **dimanche et jours fériés** : éclairage jusqu'à 23h00,
- **1^{er} mai, 14 juillet, 25 décembre et 1^{er} janvier** : éclairage jusqu'à 1h00 du matin.

Cette modification ne concerne que l'éclairage permanent de nuit et prend effet à compter du 16 novembre 2009.

6.2) Travaux à la Chapelle de la Salette et à l'Eglise

Le Maire laisse la parole à Christian Lemée pour faire un point sur les travaux des édifices religieux.

Celui-ci fait tout d'abord un point sur les travaux de la Chapelle. Après un décrépiage de celle-ci, il est apparu de belles pierres qui seront laissées en l'état après un rejointoiement. Toutefois, la partie arrondie sera enduite car les pierres ne sont pas d'aussi bonne qualité.

En ce qui concerne l'église, les murs de la sacristie seront également en pierres apparentes avec rejointoiement.

6.3) RESPEV (REseau de Santé de Proximité Estuaire de Vilaine)

Le Réseau de Santé propose aux collectivités d'adhérer à une charte visant à améliorer la collaboration entre les différents intervenants et à garantir aux personnes bénéficiant du réseau le meilleur accompagnement possible.

Le Conseil adopte la charte à l'unanimité.

6.4) Demande de subvention

Le Maire fait part au conseil de la demande émanant de la commune de Fégréac pour une participation au frais de scolarisation de deux élèves habitant la commune de Théhillac et inscrits à l'école publique de Fégréac.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une participation pour ces élèves à hauteur du montant de la subvention versée pour un élève de Théhillac.

6.4) Grippe A H1N1

Le Maire informe les conseillers qu'une campagne de vaccination gratuite va bientôt être lancée, les habitants de Théhillac pourront se faire vacciner à :

- Vannes (établissement du matériel, 3^{ème} RMA, rue de Verdun)
- Redon (école privée, 12 avenue Gaston Sébillo).

6.5) Elections

Les élections régionales auront lieu les dimanches 14 et 21 mars 2010.

6.6) Identifications des ovins et des caprins

L'identification des moutons et des chèvres est obligatoire. Tout détenteur possédant au moins un animal qu'il soit éleveur professionnel ou particulier est tenu de se faire enregistrer auprès de l'Etablissement d'Elevage (EDE). Un numéro d'élevage lui sera attribué.

L'animal doit porter 2 boucles d'identification au plus tard à 6 mois ou à sa sortie de l'exploitation (l'animal garde toute sa vie le même numéro).

Pour toute information : EDE de Bretagne – Service identification ovine et caprine – BP 540 PLERIN – 02.96.79.22.26.

6.7) Artisans

Le Maire informe que les travaux concernant les bâtiments de Monsieur Landel ont démarré sur la zone artisanale.

6.8) Téléthon

Une vente de gâteaux, organisée par l'OGEC, aura lieu près de Breizh Couture **le 5 décembre 2009**. Par ailleurs, vous pouvez déposer vos cartouches vides d'imprimante au magasin.

6.9) Sapins de Noël

Les hospitalières et hospitaliers d'Arvor vous proposeront **le dimanche 13 décembre 2009** leur traditionnel sapin de Noël au profit des malades et des handicapés.

6.10) Animation Jeunesse

Le Centre animation jeunesse a ouvert aux vacances de la Toussaint, piloté par Elodie Brohan, animatrice à 25% sur la commune.

A partir du 11 janvier 2010, elle interviendra le lundi et le mercredi :

- lundi 1h30 en multisports de 16h45 à 18h30 pour les 6-11 ans,
- mercredi : art plastique de 14h00 à 15h30 pour les 6 ans et plus, motricité de 16h00 à 17h00 pour les 3-5 ans

Pour les inscriptions, s'adresser en mairie avant le 10 décembre.

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le vendredi 4 décembre 2009 à 19h00.